



## **Après la signature du Pacte d'Avenir, l'avenir social de la Bretagne reste à construire**

Le 13 décembre, le Pacte d'Avenir aura un an. Élaboré dans la tourmente, il a été signé par le préfet, le Président de région et le Premier Ministre.

Les organisations syndicales ont participé à son écriture en se mobilisant avec les salariés et en s'impliquant pour que le volet social qui doit être un point d'appui pour redynamiser l'économie et l'emploi dans notre région, soit légitimé et déterminant dans l'écriture de ce Pacte.

Avec le recul, les organisations syndicales signataires de ce texte assument leur engagement, lequel a permis de définir le maintien dans l'emploi comme un préalable aux réorganisations d'entreprises.

Pour autant, beaucoup reste à faire. Les annonces de suppressions d'emploi se sont poursuivies, y compris parfois dans des entreprises déjà mises à mal.

Le Pacte d'Avenir n'a pas encore permis d'accompagner les mutations économiques sans casse sociale. En effet, bien que les grands secteurs de l'industrie en Bretagne continuent à se restructurer, ils continuent cependant à entraîner de nouvelles pertes d'emploi.

Ses ambitions doivent trouver un prolongement dans la réalité des comportements au quotidien, afin de modifier les systématismes privilégiant le licenciement à la sécurisation des emplois.

Le Pacte d'Avenir a créé une conférence sociale où se retrouvent les acteurs institutionnels, économiques et sociaux que sont l'État, le Conseil Régional, les représentants des employeurs et les organisations syndicales.

Cette conférence sociale a travaillé sur des projets visant à répondre aux attendus du Pacte sur les questions sociales. La sécurisation des parcours, la simplification, l'efficacité des aides publiques, la charte transport, les filières industrielles, les mesures d'urgences, ces thèmes constituent l'agenda social.

Une instance paritaire de dialogue social régional spécifique à l'agroalimentaire s'est créée pour renforcer les conditions du dialogue dans un secteur en transformation.

Les conditions du dialogue social se modifient en profondeur en plaçant le quadripartisme comme un moyen nouveau de construire la vie économique et sociale de la région.

Cette nouvelle conception du dialogue social territorial doit trouver un ancrage dans les réalités économiques afin de définir une stratégie d'avenir pour l'industrie et les activités économiques en Bretagne sur l'ensemble du territoire et ainsi relancer l'emploi et le développement économique.

A ce jour, les avancées, pour les organisations syndicales, se concentrent autour d'expérimentations territoriales sur la sécurisation des emplois.

Ce travail sur le moyen et le long terme, s'il est nécessaire, ne doit pas cacher les efforts importants pour impliquer les entreprises dans une logique d'anticipation, en associant les salariés aux choix importants et stratégiques.

Les politiques publiques, et l'argent qui les accompagne, doivent permettre une réorganisation économique en préservant le secteur industriel, tout en le faisant évoluer si nécessaire.

Ces politiques doivent permettre d'harmoniser les territoires en pérennisant une action publique de qualité au plus près des populations et favorisant l'implantation industrielle.

Cela suppose également des moyens et des droits nouveaux dans les entreprises et les territoires pour permettre la transparence sur l'utilisation des moyens publics dont bénéficient les entreprises.

Cela suppose également une nouvelle utilisation de la formation professionnelle qui tienne compte des besoins et des attentes des entreprises, des territoires, des professions et des salariés.

L'objectif de sécuriser les salariés en emploi demande une prise en compte nouvelle de la conjugaison des attentes pour renforcer la capacité des salariés à modifier leur parcours de vie, s'ils le souhaitent et d'absorber les mauvais coups quand ils surviennent.

Pour les organisations syndicales, le Pacte d'Avenir et sa conférence sociale restent une potentialité pour renforcer les garanties collectives des salariés dans leurs évolutions professionnelles. La participation des acteurs et notamment celle des salariés est déterminante pour peser sur les contenus de la conférence sociale, parce que leur avenir s'y dessine.

Leur responsabilité est d'en permettre l'évolution, mais le rapport de force reste un moyen de la négociation important pour que le monde du travail soit entendu et pris en compte.

Un engagement ferme de tous les acteurs, organisations syndicales et patronales, État et Conseil Régional est nécessaire pour concrétiser rapidement auprès des salariés et des entreprises les engagements sociaux du Pacte. Un bilan et une évaluation devront ensuite être réalisés.

Les organisations syndicales signataires entendent peser, avec le monde du travail, sur la suite du volet social du pacte d'avenir comme moyen de développement humain durable.

Le 9 décembre 2014